



## **COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON**

**DELIBERATION N° 230314 \_009**

### **OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LE PROJET DE LA FRICHE DE L'HOPITAL**

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE QUATORZE MARS** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

**Présents** : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY.

**Absents ayant donné procuration** : Annie CHAPUIS à Christiane BRUYAT - Frédéric BERTHET à David BOURKAIB - Julienne BERTHET à Emmanuelle NEEL.

**Absent** : Maxime PEILLER.

**Secrétaire élue pour la session** : Marie-Christine BERTHOLLET

Le site de l'hôpital est actuellement une friche en plein cœur de ville. L'objectif de la commune est de conduire un projet de recyclage foncier. Ce projet vise la démolition de ce site pour laisser place à une construction neuve qui aura pour objectifs de répondre à de nouveaux besoins en logements en cœur de bourg (environ 70 logements dont 30 % de logements sociaux). Il s'agit aussi de développer et de regrouper les services publics en rez-de-chaussée afin de garantir leur visibilité et leur accessibilité (environs 1 182 m<sup>2</sup>), tout ceci en offrant une qualité d'espaces publics profitable aux habitants et aux usagers.

Ce site s'inscrit dans un projet global puisque la Mairie va aussi être réhabilitée et son parvis sera connecté aux aménagements qui seront réalisés sur l'îlot de l'hôpital afin de faciliter l'accès aux services. Il s'agit également de connecter ce nouveau site à la friche industrielle SAMOV située juste en face du tènement, qui a vocation à accueillir une résidence autonomie et un espace de restauration. A travers la friche SAMOV, des cheminements piétons et cyclables seront envisagés afin de reconnecter les équipements scolaires et sportifs à ce secteur de l'hypercentre.

L'objectif de la Mairie est ainsi de pouvoir redensifier l'hypercentre sur ses friches, en proposant de nouveaux usages. Il s'agit de créer un projet d'ensemble pour permettre de répondre à des enjeux sociaux, en valorisant des relations intergénérationnelles, mais il s'agit aussi de prendre en considération des enjeux environnementaux en laissant plus de place aux modes actifs, à travers des aménagements qualitatifs.

Pour mener ce projet, une convention avec EPORA a été conclue et est par conséquent co-porteur de ce projet.

Le coût total du projet est évalué à 3 650 000 €uros HT.

Le déficit de l'opération est évalué à 3 350 000 € HT (après cessions).

Afin de réaliser cette opération, la commune de CHAZELLES-SUR-LYON va solliciter des aides financières auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (France Nation Verte) dans la mesure "Recyclage de foncier".

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à :

- Adopter l'opération telle que présentée,
- Arrêter les modalités de financement suivantes :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant
Coût de revient de l'assiette foncière requalifiée	3 650 000 €	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires – Recyclage foncier	75% du déficit	2 512 500,00 €
		Recette cessions		300 000,00 €
		Autofinancement		837 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 650 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 650 000,00 €</b>

- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande et engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat dans le cadre du Fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires (France Nation Verte) – Recyclage foncier, une subvention d'un montant de 2 512 500,00 € pour la friche de l'hôpital.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande et engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

-----  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,  
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230314-230314\_009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Publication : 21/03/2023



La secrétaire de séance,  
Marie-Christine BERTHOLLET